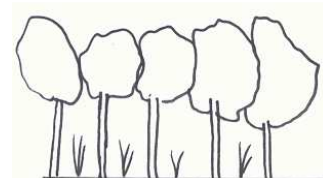


Fiche 5 : La Futaie régulière Feuillue (FF)



Définition

Peuplement composé d'arbres issus de semis ou de plants, qui ont sensiblement le même âge, la même hauteur et des diamètres voisins.

Le peuplement est pur lorsqu'il est constitué d'une seule essence ou mélangé s'il est composé de plusieurs essences.

Options sylvicoles			
Interventions sylvicoles	Rotation ou révolution	Prélèvement (volume ou surface terrière)	Principes de gestion durable
L'objectif est de produire du bois d'œuvre de qualité			
<p>5 A – Gestion d'une régénération naturelle d'une hauteur < 10 m</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une clôture contre les grands animaux si la pression du gibier est susceptible de mettre en péril la régénération naturelle. Mise en place et entretiens des cloisonnements culturaux de 2 m de large tous les 5/6 m. Mise en place de cloisonnement d'exploitation de 4 m de large tous les 20 /25 m. Réaliser des compléments de régénération à l'aide de grands plants si des trouées importantes persistent. Dégager, si nécessaire, les semis de la végétation concurrente. Dépressage dans les fourré/gaulis. Réaliser, si nécessaire, des tailles de formation et élagage. Enlever la protection contre le gibier. 	<p>Année N</p> <p>Entre N+1 et N+20</p>		<ul style="list-style-type: none"> Rechercher le maintien et l'installation d'essences d'accompagnement et du sous-étage par une sylviculture dynamique améliorant l'intensité de l'éclaircissement arrivant au sol. Veillez à ce que la densité de gibier soit supportable (engrillagement, protections individuelles ou régulation des populations de cervidés en augmentant le plan de chasse).
<p>5 B - Gestion d'une plantation d'une hauteur <10m</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place de protections individuelles ou globale selon la densité des plants et/ou la surface concernée et la pression du gibier. Il est conseillé de mettre en place au piquetage de la plantation un cloisonnement d'exploitation de 4 m de large tous les 20 /25 m. Effectuer, si nécessaire, des regarnis dans la plantation. Dégager, si nécessaire, les plants de la végétation concurrente. Réaliser, si nécessaire, des tailles de formation et élagage (en particulier dans les plantations à large espacement ou dans les boisements de terres agricoles). Enlever la protection contre le gibier. Dépressage 	<p>Année N</p> <p>Entre N+1 et N+20</p>		
<p>5C - Gestion d'un peuplement compris entre 10 et 20 m de hauteur (diamètre < 30 cm)</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre dépressage ou réaliser éclaircies. Entre 15 et 20 m de hauteur désignation de 80 à 150 tiges /ha selon l'essence. Réaliser une coupe d'amélioration (éclaircie sélective) au profit des tiges désignées. Elaguer, si nécessaire, les essences objectives (chênes, frêne, merisier, érables...) jusqu'à 6 m de hauteur. 	<p>• Rotation : 6 à 15 ans (selon l'essence et la station). <i>Remarque : N étant l'année de plantation, semis ou régénération naturelle.</i></p>	<p>• Prélèvement entre 20 et 30 % du nombre de tiges/ha.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les éclaircies améliorent l'éclaircissement au sol et le développement d'une végétation en sous-étage (effet favorable sur la forme des arbres) et la diversité floristique et faunistique. Maintenir des essences secondaires dans le sous-étage

<p>5D - Gestion d'un peuplement d'une hauteur >20m</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les éclaircies d'amélioration (éclaircies sélectives) au profit des arbres désignés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rotation : 10 à 15 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement < 25 % du volume bois d'œuvre de la parcelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • - Les éclaircies améliorent l'éclaircissement au sol et le développement d'une végétation en sous-étage (effet favorable sur la forme des arbres) et la diversité floristique et faunistique.
<p>5E - Gestion d'un peuplement à maturité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une coupe rase et une plantation si l'essence en place n'est pas de bonne qualité génétique ou inadaptée aux conditions stationnelles et/ou climatiques ou présente des difficultés de régénération, ou petite parcelle, ou difficultés de main d'œuvre. <p>➤ Passer à l'option sylvicole 7A, 8A ou 9A selon l'essence retenue.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des coupes de régénération : ensemencement, secondaire(s) et définitive en fonction de l'acquisition du semis sur la parcelle. <p>➤ Passer à l'option sylvicole 5A.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coupes apériodiques, durée de la régénération <10 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • La totalité du volume /ha (en une ou plusieurs coupes) lorsque le diamètre à 1,3m de hauteur atteint 50 cm à l'exception très particulière du châtaignier avec 25 cm). <p>➤ voir article L. 124-6 (mesure de reconstitution dans un délai de 5 ans).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Reboiser avec une essence de provenance recommandée et adaptée aux conditions : <ul style="list-style-type: none"> • Climatique. • Stationnelle. <p>Voir annexe 1 pour le choix de l'essence de reboisement conformément à l'arrêté régional</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veillez à ce que la densité de gibier soit supportable (engrillagement, protections individuelles ou augmentation du plan de chasse). • Maintenir dans les zones hors du public un arbre à cavité > 40 cm de diamètre par ha ou arbre dépérissant pour favoriser la biodiversité (oiseaux, insectes, champignons).